

Jalon 21

La priorisation collective des usages fait l'objet d'un **groupe de travail désigné**. Il pilote une réflexion multi acteur·rice·s sur les **besoins numériques essentiels/non essentiels**

Pourquoi ce jalon ?

- Le numérique est à la fois une ressource critique et non-renouvelable. Critique, car le numérique est devenu essentiel au bon fonctionnement de nos sociétés de plus en plus digitalisées, et non-renouvelable car il s'appuie sur l'extraction exponentielle de matières premières qui se raréfient (métaux, alliages, plastiques, hydrocarbures et eau). Nos sociétés feront tôt ou tard face à des contractions de la ressource numérique, par décision collective, afin de limiter son empreinte environnementale dans une perspective de transition écologique, ou à défaut d'approvisionnement suffisant (pénuries, ruptures de la chaîne, instabilité des prix). **Voir le numérique comme une ressource finie est d'autant plus pertinent que celle-ci est aujourd'hui déjà très inégalement répartie au sein de la province, tant dans les usages que dans ceux qui y ont accès** (voir jalon 19 sur la fracture numérique).
- Cependant, si l'accès au numérique de l'ensemble de la population semble en partie devoir passer par une hausse de la connectivité à court terme, nous ne pourrions pas indéfiniment compter sur une augmentation de la ressource numérique pour mieux la répartir. Il convient alors d'anticiper ces contractions pour penser à sa juste répartition, afin d'éviter que celle-ci s'opère sur une base non-démocratique (par la seule puissance des marchés, par exemple), en menant une réflexion collective sur les usages numériques essentiels à prioriser, et ceux auxquels nous devrions renoncer partiellement ou entièrement, pour une transition numérique la plus souhaitable possible.
- **La mise en place d'un groupe de travail désigné à la priorisation collective des usages permettrait d'approfondir les enjeux et leviers propres au contexte québécois, et de jeter les bases de mécanismes de gouvernance plus officiels pour répartir la ressource numérique de manière équitable.**

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	-----------------------------	---------------	-----------------	---------------------	---------------

Qui doit être mobilisé ?

Groupe de travail d'anticipation de la ressource numérique (voir la section suivante).

Comment pourrait-on s’y rendre?

La question de la priorisation des usages et de la distinction entre des besoins essentiels/non-essentiels doit être abordée en termes de démocratie et de justice sociale. Cela passe par une réflexion multiacteur-ric-e-s, car nous ne sommes pas toutes et tous d’accord sur la nature de ces besoins, qu’ils soient par secteur (la santé connectée, le télétravail, etc.) ou par usage (l’accès à l’information, au divertissement etc.).

Dans un premier temps, un groupe de travail pourrait être mis sur pied pour mener des travaux visant à anticiper une raréfaction de la ressource numérique et à proposer des mécanismes de répartition (voir jalon 30) permettant de gérer son allocation pour prioriser les usages où le numérique est le plus essentiel. Sa nature et composition pourraient varier, mais devrait inclure de manière paritaire une diversité d’acteurs et d’actrices de l’administration publique, de la société civile, des représentants des personnes et des organisations utilisatrices, des Institutions d’enseignement et de recherche, des milieux de l’investissement et des entreprises du numérique. Leurs mandats devraient être limités dans le temps pour assurer un renouvellement des idées, de même qu’une meilleure représentativité.

Qu’est-ce qui peut faciliter ce changement?

- Le Québec s’est récemment doté d’un nouveau ministère de la Cybersécurité et du Numérique, fruit d’une fusion entre Infrastructures technologiques Québec (ITQ) et le sous-secrétariat du dirigeant principal de l’information. Dédier un ministère aux questions numériques représenterait une première opportunité pour des réflexions sociétales sur sa répartition.
- La nouvelle stratégie d’Hydro-Québec annonce clairement que les hausses prévues de demande en électricité au cours des prochaines années, en lien notamment avec la transition énergétique et l’électrification des transports, dépassent les capacités de production prévues, et qu’en ce sens, des choix allaient devoir être faits pour en gérer l’accès. Ce changement de paradigme historique, qui fait apparaître une limitation de l’accès à l’énergie, pourrait permettre d’étendre ces considérations au secteur numérique.

Qu’est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- Ce jalon est très contre-tendanciel dans la mesure où l’ensemble des entreprises du secteur, telles que les fournisseur-euse-s de téléphonie et d’accès à Internet, encouragent habituellement l’augmentation de la consommation liée au numérique. La logique de priorisation à l’échelle d’un territoire se heurte à d’importants enjeux d’acceptabilité sociale. Le potentiel succès d’une telle structure repose sur la sensibilisation suffisante des individus et des organisations aux enjeux environnementaux (jalon 1) ainsi qu’une bonne représentativité des parties prenantes de l’ensemble de la société québécoise au sein de la structure.
- La question de la priorisation, ou d’une forme de renoncement, s’attaque directement à l’imaginaire de nos sociétés d’abondance et représente ainsi un blocage culturel fort à déverrouiller.
- Le système économique dominant dans lequel nos sociétés évoluent multiplie les besoins et rend difficile la réflexion sur les objets et usages essentiels en gommant toute norme du suffisant par l’incitation perpétuelle à l’achat.
- La répartition du numérique comme ressource ne semble pas encore avoir été explorée dans d’autres contextes. Les stratégies potentielles sont donc peu ou pas documentées dans une situation comparable.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

- Sur quels critères est-il possible de différencier le caractère plus ou moins essentiel des usages numériques? Si l'éducation et la santé peuvent paraître évidents, qu'en est-il de l'accès à la culture et au divertissement? Devrions-nous plutôt prendre le problème à l'envers, et réfléchir aux usages auxquels nous devrions renoncer?
- La neutralité du web devrait-elle être abolie pour des raisons environnementales? C'est-à-dire que les usages numériques seraient traités différemment selon leur empreinte environnementale et les besoins auxquels ils répondent (p. ex. : l'accès à l'éducation ou à la santé pourraient être privilégiés, en termes de débit ou de ressources allouées, à la publicité numérique dans les lieux publics).
- Quelles seraient les valeurs mises de l'avant par le groupe de travail? Par exemple, devrait-on favoriser l'égalité et soumettre l'ensemble des usages aux mêmes contraintes ou prendre en compte les besoins de chacun et favoriser plutôt l'équité?

Ressources

[Pour en savoir plus sur le projet de ministère de la Cybersécurité et du Numérique, voir l'article de Radio-Canada](#)
[Le dernier numéro de Socialter \(2022\) « À quoi devons-nous renoncer? » propose des pistes intéressantes sur le sujet.](#)